

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE
T/COM.11/L.167
11 mars 1955
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMUNICATION DES REFUGIES SOMALIS DE L'OGADEN
CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat : Cette communication a été transmise au Secrétaire général par le Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

SECRETAIRE GENERAL UNATIONS NEW-YORK

NOMBREUX CHEFS ET CHEIKS SOMALIS ONT ETE RECENTMENT EMENES A ADDIS-ABEBA PAR AUTORITES ETHIOPIENNES DE L'OGADEN. CES CHEFS PEUVENT ETRE CONTRAINTS A SIGNER DECLARATIONS CONTREDISANT REVENDICATIONS LEGITIMES PEUPLE SOMALI DEMANDANT ANNULATION ACCORD RECENT ANGLO-ETHIOPIEN SUR ZONE RESERVEE ET HAUD ET DEMANDANT QUE PROVINCE OGADEN ET AUTRES TERRITOIRES SOMALIS ACTUELLEMENT ADMINISTRES PAR ETHIOPIE SOIENT RENDUS A SOMALIE. SI VOUS RECEVIEZ DECLARATIONS MENTIONNEES PLUS HAUT VEUILLEZ CONSIDERER QU'ELLES ONT ETE OBTENUES PAR FORCE ET CONTRAINTE.

REFUGIES SOMALIS DE L'OGADEN
